simple. clair. helvetia.
Votre assureur suisse

Adresse postale
Helvetia Assurances
Case postale 99
8010 Zurich

Election de la Commission de prévoyance

Employeur

Entreprise

Contrat n°

Election de la Commission de prévoyance

Type d'élection

- ◯ Première élection
- ◯ Élection complémentaire
- ◯ Election de renouvellement

Remarque: Lors d'une première élection ou d'un renouvellement, tous les représentants employeurs et salariés nommés doivent être mentionnés.

L'élection est valide à partir du

La composition de la commission a été votée le

Remarque: conformément au règlement d'organisation, la Commission de prévoyance est élue pour trois ans. Tous-tes les salarié·e·s assuré·e·s doivent être invité·e·s à participer à l'élection des représentant·e·s des salarié·e·s.

Représentant·e·s de l'employeur

Souhaitez-vous déclarer des représentant·e·s de l'employeur au sein de la Commission de prévoyance?

- ◯ Oui
- ◯ Non

L'employeur a nommé les personnes suivantes représentant·e·s de l'employeur:

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom

Nom

Rue

N°

NPA

Lieu

Police no

Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Représentant·e·s des salarié·e·s

Souhaitez-vous déclarer des représentant·e·s des salarié·e·s au sein de la Commission de prévoyance?

○ Oui

○ Non

Remarque: seul·e·s peuvent se présenter à l'élection des représentant·e·s des salarié·e·s les salarié·e·s issu·e·s des rangs des assuré·e·s qui ne sont pas membres de la direction de l'entreprise et qui ne participent pas au processus décisionnel en cas de décisions importantes, compte tenu des différentes catégories de salarié·e·s.

Les personnes suivantes ont été élues représentant·e·s des salarié·e·s:

Prénom

Nom

Police no

Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom | Nom | Police no | Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom | Nom | Police no | Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom | Nom | Police no | Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

Prénom | Nom | Police no | Courriel

Signature

☐ A été élu-e président-e de la Commission de prévoyance

☐ La Commission de prévoyance confirme la composition/le remaniement de la Commission de prévoyance ci-après et assure que tous-tes les salarié-e-s assuré-e-s ont été invité-e-s à participer à l'élection des représentant-e-s des salarié-e-s.

Protection des données

Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation en vigueur.

Dans la prévoyance professionnelle obligatoire, les dispositions relatives à la protection des données de la LPP s'appliquent (art. 85a ss LPP). Les dispositions de la LPD s’appliquent en complément. C’est la LPD qui s'applique à la prévoyance professionnelle uniquement surobligatoire (vous trouverez des informations à ce sujet, comme l'identité et les coordonnées des responsables, les finalités du traitement, etc. sur www.helvetia.ch/protectiondesdonnees).

Lieu et date

Cachet et signature de l’entreprise